Image not found or type unknown

A quoi sert le mandat de gérance ?

Par **Macnanou**, le **24/04/2012** à **20:17**

Bonjour,
Lorsque l'on récupère son bien en fin de mandat de gestion, qui doit avancer le montant des travaux à faire (dégradations par le locataire insolvable pour le moment) ? Etats des lieux à l'appui entre le propriétaire et le gérant.
Merci

Par **janus2fr**, le **25/04/2012** à **07:44**

Bonjour,
Le gérant n'a jamais à payer quelque travaux que ce soient...

Par **Macnanou**, le **25/04/2012** à **21:23**

Bonjour,
Autrement dit, les frais de gérance ne servent à payer que la boite aux lettres pour le loyer...
Inutile donc de louer son bien par l'intermédiaire d'une agence. Je me le tiens pour dit.
Merci.

Par **janus2fr**, le **26/04/2012** à **07:56**

Bonjour,
Les frais de gérance servent à payer ... la gérance.
Si vous avez le temps, le goût, la connaissance, pour gérer seul vos locations, effectivement, il est inutile de mandater une agence.
C'est un choix...
Personnellement, après plusieurs années à gérer seul mes locations et vu le temps et l'énergie que cela me prenait, je ne regrette pas, aujourd'hui, de laisser 7% de mes loyers au professionnel qui fait le boulot à ma place...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés